

Texte voté au CN du SNES du 17 novembre 2010

Le ministère n'a toujours pas publié de bilan concernant l'épreuve expérimentale d'histoire des arts qui s'est déroulée l'an dernier, mais a décidé de généraliser l'épreuve avec un coefficient 2 au brevet pour la session 2011. C'est inacceptable.

Le SNES a réalisé son propre bilan de l'expérimentation et a constaté une grande disparité des situations, aussi bien dans les contenus travaillés, que dans les objectifs de l'épreuve et les critères d'évaluation retenus.

Cette épreuve est emblématique de la vision ministérielle du système éducatif : grande liberté laissée aux équipes pédagogiques au nom de l'autonomie des établissements, générant ainsi des disparités entre établissements et une rupture d'égalité entre les élèves. Cela sera d'autant plus grave cette année avec la généralisation de l'épreuve et sa prise en compte pour tous au DNB.

Devant ces constats, le SNES rappelle et précise ses revendications :

- que seuls des travaux réalisés en classe puissent être évalués ;
- que les oraux ne soient pas organisés dans le cadre des heures de cours, mais dans celui d'une ou plusieurs demi-journées banalisées ;
- que les équipes aient le temps d'organiser l'épreuve en fin d'année scolaire (y compris début juin) et ainsi que la date de remontée des notes puisse être prévue en juin, et non en mai ;
- que les membres du jury perçoivent des indemnités d'examen ;
- que les collègues impliqués dans cet enseignement bénéficient d'un temps de concertation ;
- qu'un professeur d'arts plastiques ou d'éducation musicale soit, dans la mesure du possible, présent dans chaque jury.

Le SNES lancera dans les jours qui viennent une pétition pour réclamer un véritable cadrage national de cette épreuve.

Texte voté au CN du 5 janvier 2011

Le SNES rappelle que l'enseignement et l'épreuve d'histoire des arts au brevet n'ont fait l'objet d'aucune véritable réflexion de fond, ni de débat préalable avec la profession.

Sur le terrain les problèmes s'accumulent : surcharge de travail, limitation du temps imparti aux pratiques artistiques, pressions hiérarchiques pour la mise en oeuvre, absence de cadrage de l'épreuve et renvoi au local pour sa définition, mettant en péril l'égalité des élèves devant le diplôme national du brevet.

Le SNES appelle à signer et faire signer la pétition nationale histoire des arts.

Au-delà, le SNES exige une remise à plat de la situation des enseignements artistiques au collège et au lycée dans le but d'impulser une véritable politique de démocratisation et de revalorisation, y compris en termes de conditions de travail et de grilles horaires.

Texte voté à la CA du SNES du 30 mars 2011

L'épreuve d'histoire des arts, coefficient 2 au DNB, se tient cette année pour la première fois pour tous les élèves de troisième. Le SNES n'a pas obtenu du ministère un véritable cadrage de cette épreuve, malgré plusieurs courriers, des rencontres et une pétition nationale. Ainsi, cette épreuve n'aura rien de nationale : ses objectifs, ses contenus, ce qui est demandé aux élèves, et la grille d'évaluation seront extrêmement différents d'un établissement à l'autre. Dans certains collèges, les équipes n'ont pas obtenu de journées banalisées pour l'épreuve, et se voient imposer d'évaluer les élèves en classe (15mn par élève), lors d'une séquence pédagogique au détriment de leur enseignement, ce qui est ingérable. Le SNES estime que l'on ne peut pas reconduire le dispositif en l'état l'an prochain et demande l'abandon de l'épreuve dans ces conditions.

Le SNES enverra dès la fin avril un 4 pages électronique à tous les syndiqués exerçant en collège sur l'enseignement et l'évaluation de l'histoire des arts.